

## Le Centre Régional d'Entraînement de Montpellier

---

### RESPONSABLE & CONTACT

Jocelyn PIAT – [jocelyn.piat@athle-occitanie.fr](mailto:jocelyn.piat@athle-occitanie.fr)

### CRITERES DE SÉLECTION

**Un niveau sportif minimal** est demandé pour rejoindre le CRE de Montpellier. Dans ce cadre, deux critères d'accès sont identifiés :

- **Un critère d'accès fort** : être qualifié pour un championnat de France sur la saison en cours (dans la discipline demandée).
- **Un critère d'accès pour une liste complémentaire d'athlètes sous réserve de validation de la commission d'admission** : être finaliste des championnats d'Occitanie sur la saison en cours (dans la discipline demandée).

**Une commission d'admission** sera mise en place pour étudier toutes les demandes d'inscription au CRE de Montpellier.

Les demandes qui ne rentrent pas dans le cadre du critère d'accès fort seront également étudiées et un avis sera prononcé **en fonction du niveau sportif sur la saison en cours, du projet sportif du postulant et de la capacité d'accueil de la structure.**

*Dans un souci d'organisation pour les étudiants qui postulent sur parcourup, une appréciation sur la candidature pourra être communiquée sur demande, avant la tenue de la commission d'admission et en amont de la fin de la phase principale d'admission.*

### SERVICES COMPLEMENTAIRES

Les athlètes du CRE de Montpellier disposent :

- D'un accès à une piste couverte le lundi d'Octobre à Mars
- D'un accès à la salle de musculation du CREPS de Montpellier sur réservation.

### TARIF ANNUEL

<b>Athlètes licenciés en Occitanie</b>	<b>200€</b>
<b>Athlètes licenciés hors Occitanie</b>	<b>500€</b>

## RECRUTEMENT

Les athlètes qui souhaitent rejoindre le CRE de Montpellier doivent :

- Prendre contact avec l'entraîneur de la spécialité sur laquelle ils souhaitent postuler (voir page suivante).
- Candidater via le formulaire d'inscription : <https://athle-occitanie.fr/wp/2022-cre/>

Une fois le recrutement établi, **seuls les athlètes qui seront licenciés pour la saison sportive en cours et qui se seront acquittés des frais d'inscriptions pourront accéder aux installations du CRE.**